

MAIRIE DE PARIS



PARIS
emploi

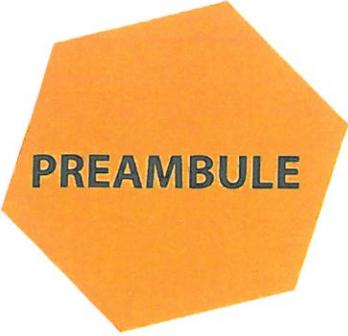
— LA VILLE DE PARIS —
& ADECCO

**CHARTRE DE
DEVELOPPEMENT
DE L'EMPLOI LOCAL ET
DE LA RESPONSABILITÉ
SOCIALE DE L'ENTREPRISE**

Adecco



Membre Réseau: Adecco insertion



PREAMBULE

La présente Charte a pour ambition de renforcer les liens entre les entreprises et le territoire parisien au travers d'actions types.

Ces actions ont pour double fonction, de renforcer l'intervention de la collectivité et de ses partenaires au bénéfice du public des demandeurs d'emploi parisiens, et de concourir à la mise en œuvre de la stratégie des entreprises sur les champs de l'emploi, de la formation ainsi que du développement de liens avec le tissu économique local.

Chaque entreprise ayant une politique RH et une stratégie d'inscription sur le territoire qui lui sont propres, ces actions ont donc matière à être déclinées individuellement.

Il revient donc aux entreprises de définir leurs engagements en actions concrètes et réalistes, de même pour les objectifs qu'elles s'assignent, sans viser à l'exhaustivité.



LES SIGNATAIRES

ENTRE

LA VILLE DE PARIS

ET

ADECCO



LES PARTENAIRES

LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris est présente aux côtés des entreprises pour les aider dans cette détermination d'actions et d'objectifs à mêmes de contribuer à la mise en place de leur politique Emploi et Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Forte des 370 000 entreprises et 1 900 000 emplois de son territoire, la Ville de Paris souhaite favoriser l'entrepreneuriat et le potentiel économique des entreprises implantées localement, tout en maximisant les retombées en matière d'emploi et de formation pour ses habitants, notamment les plus vulnérables sur le marché du travail. La politique de la Ville de Paris s'inscrit également dans une démarche environnementale volontariste qui lui permettra de mettre en œuvre un modèle de développement plus sobre, fondé sur l'économie circulaire.

Malgré un taux de chômage inférieur aux courbes nationale et régionale, de nombreux Parisiens rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, en particulier les jeunes des quartiers populaires, les seniors et les personnes les moins diplômées.

Déterminée à agir pour que les opportunités économiques nombreuses dont bénéficie le territoire parisien se concrétisent en opportunités d'emploi et de formation pour ses habitants, la Ville de Paris s'engage au travers de cette charte à faciliter l'insertion des entreprises dans le tissu socio-économique local.

ADECCO

Le Groupe Adecco en France est un groupe d'emploi, leader mondial des services en ressources humaines. En France, le Groupe Adecco couvre tous les champs de l'emploi.

Le placement de candidats intérimaires, cœur du métier, s'est enrichi de compétences spécifiques : conseil en recrutement et organisation, intérim spécialisé, recrutement de cadres, formation, gestion du capital humain, externalisation de services, remise à l'emploi, en s'appuyant sur un ensemble de marques expertes dans leur domaine et notamment :

Adecco, Adecco Training, Humando du Réseau Adecco Insertion, Adecco Medical, Altedia, Badenoch & Clark, Spring, euro engineering, Modis et Pontoon. Avec 5100 collaborateurs permanents et un réseau de 1000 agences, le Groupe Adecco France délègue 130 000 collaborateurs intérimaires chaque semaine auprès de 31 000 entreprises clientes. A Paris, le groupe ADECCO compte 15 agences d'emploi et 3 agences d'insertion qui font travailler tous les ans plus de 4500 personnes dans plus de 1200 entreprises parisiennes.

Le Groupe Adecco est engagé historiquement dans l'insertion des personnes fragiles et la diversité, notamment pour les personnes en situation de handicap depuis 30 ans, mais aussi en partenariat avec le secteur de l'insertion par l'activité économique depuis plus de 20 ans. Le Groupe Adecco considère que l'égalité des chances et la lutte contre les exclusions sont des enjeux majeurs de notre société et nécessitent l'engagement de tous.

Adecco est aussi persuadé que ces engagements doivent passer par des coopérations actives entre les acteurs publics et associatifs des territoires et les entreprises, dans une logique « gagnante-gagnante » et d'intérêt général. La présente charte est la continuité opérationnelle de cette conviction.



LES ENJEUX

La Ville de Paris et LE GROUPE ADECCO ont décidé de signer une charte de développement de l'emploi local et de la responsabilité sociale de l'entreprise. Cette charte, d'une durée de 3 ans, précise les actions concrètes qui seront menées pour renforcer l'implication de l'entreprise et de ses salariés dans le territoire, autour des axes prioritaires suivants :

1. Développement de l'emploi local et appui à l'insertion professionnelle des publics prioritaires
2. Renforcement des relations avec les écoles, les universités, les organismes de formation
3. Développement des relations avec les acteurs emploi du territoire

Ces engagements feront l'objet de comités techniques semestriels afin de vérifier la réalisation de leur déclinaison en termes d'actions, voire d'ajuster leurs objectifs.

LES ACTIONS ET LES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT N°1 : L'EMPLOI

L'embauche locale représentant un enjeu autant pour les employeurs (gain d'efficacité et réduction du turn-over) que pour les habitants (qualité de vie au travail), la Ville de Paris et le Groupe Adecco s'engagent mutuellement à mettre en œuvre les actions suivantes afin de favoriser localement la rencontre entre offre et demande d'emploi.

La Ville de Paris s'engage à :

- **Désigner un interlocuteur dédié**, à savoir la Mission Initiative Emploi Grands Comptes, pour rechercher les solutions adaptées aux besoins de l'entreprise, et au premier chef celui du recrutement ;
- **Assurer l'interface avec les acteurs de l'emploi parisiens**, à même d'orienter et de pré-sélectionner leurs publics sur les différentes actions évoquées ci-après, notamment les candidats correspondant aux besoins de l'entreprise, dont les publics jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, ainsi que les personnes en reconversion professionnelle ;
- **Mobiliser les outils de formation du territoire**, afin d'anticiper les besoins de recrutements de l'entreprise à court ou moyen terme ;
- **Communiquer un calendrier prévisionnel des Forums emploi** qui ont lieu tout au long de l'année ;
- **Dans le cadre du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi 2016-2012** et de la convention signée avec la SIAE Humando, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA parisiens.
- **Favoriser la mise en relation avec les partenaires œuvrant dans le champ de l'emploi**, auxquels l'entreprise pourra apporter son soutien.
- **Faciliter la mise en place des opérations de sensibilisation emploi** développées par le Groupe Adecco et notamment celles développées dans le cadre de Way to Work .
- **Faciliter les expérimentations** qui visent à des témoignages de salariés intérimaires auprès de jeunes de la garantie jeunes avec la Mission Locale de Paris et France Bénévolat.

ADECCO s'engage à :

A. Participer aux Forums Emploi organisés par la Ville de Paris

La Ville de Paris organise chaque année 3 Forums Emploi majeurs :

1. Paris pour l'Emploi
2. Paris pour l'Emploi des jeunes
3. Paris des métiers qui recrutent

Le Groupe Adecco est en recherche permanente de candidats tant pour ses agences d'emplois que pour ses filiales spécialisées. Le Groupe Adecco s'engage à participer activement à ces trois Forums et à mobiliser l'ensemble de ses activités pour proposer un maximum d'opportunités aux participants à ces forums.

Pour chaque Forum un bilan quantitatif et qualitatif sera réalisé par le Groupe Adecco et communiqué à la Ville de Paris. Adecco pourra aussi être sollicité pour d'autres forums organisés, soit localement par les mairies d'arrondissement ; soit avec une finalité plus large que la seule question de l'emploi.

B. Proposer à la Ville de Paris des sessions de recrutement sur des métiers en tension

Certains secteurs d'activité sont plus porteurs d'emplois que d'autres et peuvent représenter des opportunités pour les demandeurs d'emplois accompagnés par la Ville de Paris et ses partenaires emploi-formation.

Nous pouvons mentionner notamment le BTP, l'hôtellerie et la restauration, le secteur sanitaire et social, les métiers de la logistique.

Lors de ces sessions, des conseils en matière de recherche d'emploi seront formulés aux participants. Le Groupe Adecco et ses filiales spécialisées s'engagent à construire et animer avec la Ville de Paris 10 sessions de recrutement par an centrées sur ces métiers porteurs d'emploi.

Le Groupe Adecco et ses filiales veilleront à la traçabilité des trajectoires des personnes qui auront été orientées par la Ville de Paris ou ses partenaires afin de rendre compte des parcours et évaluer l'efficacité de ces actions.

C. Contribuer à l'information sur les métiers

Choisir un métier ou une filière n'est pas facile dans le marché de l'emploi actuel et de demain notamment pour les jeunes et les personnes en reconversion professionnelle.

La Fondation du Groupe Adecco mobilisée depuis 15 ans pour l'égalité des chances et l'orientation professionnelle accompagne le Groupe Adecco dans sa démarche de mécénat de compétences permettant ainsi à près de 7% de ses collaborateurs d'intervenir dans des associations et des acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Dans ce cadre, la Fondation du Groupe Adecco s'engage, sur sollicitation de la Ville de Paris, à mobiliser des intervenants capables de présenter le marché de l'emploi, les secteurs porteurs, les métiers et les attentes des entreprises. Ces interventions pourront se faire au sein des structures partenaires de la Ville, comme la Mission Locale de Paris, l'École de la 2ème Chance, l'EPEC, etc.

Le Groupe Adecco via sa Fondation s'engage à réaliser, sur demande de la Ville de Paris, au moins 10 interventions de ce type par an.

D. Sensibilisation/Formation des agents de la Ville de Paris et de ses partenaires de l'emploi au marché du travail

Le marché du travail s'est fortement complexifié tant dans ses formes contractuelles, ses filières, les métiers et les aptitudes et compétences attendues.

Le Groupe Adecco, de par son métier d'intermédiation, sa connexion permanente avec plus de 30 000 entreprises en France, ses données DATA et ses services de veille et de recherche, a une connaissance particulièrement avancée du marché du travail et de l'emploi.

A partir de cette expertise le Groupe Adecco s'engage sur demande de la Ville de Paris à concevoir et animer des sessions formation sur ce thème auprès des professionnels de l'emploi et de la formation de la Ville de Paris et de ses partenaires du territoire.

Ces formations d'une durée d'une demi-journée ou d'une journée en fonction du public et des objectifs pédagogiques seront construites spécifiquement pour la Ville de Paris dans le cadre de cette Charte.

Le Groupe Adecco s'engage à organiser sur demande de la Ville de Paris au moins 2 sessions par an.

ENGAGEMENT N°2 : LIEN ECOLES – UNIVERSITES – ORGANISMES DE FORMATION

Soucieuse de préparer les compétences de demain, la Ville de Paris et le Groupe Adecco souhaitent renforcer les liens entre les jeunes et les entreprises. Ceci passe notamment par le développement des relations de ces dernières avec les établissements secondaires et supérieurs du territoire et le développement des formations en alternance.

La Ville de Paris s'engage à :

- **Mobiliser le réseau de ses partenaires œuvrant pour le public des 16 – 30 ans**, avec l'appui du Service Initiative Emploi ;
- **Contribuer à la sensibilisation des jeunes parisiens** aux métiers de l'entreprise, notamment pour les secteurs dits « en tension » ;
- **Favoriser la mise en place d'actions** contribuant tant à l'insertion professionnelle du public ciblé que l'identification de compétences mobilisables par l'entreprise.
- **Présenter aux entreprises partenaires de la Marie de Paris le dispositif JOBSTEP** développé par le Groupe Adecco.
- **Faciliter les interventions dans les établissements REP parisiens avec les partenaires de la Fondation Groupe Adecco, en mécénat de compétences** : soutien aux mini-entreprises avec Entreprendre Pour Apprendre (EPA), témoignage de parcours « d'intrapreneurs » avec 100 000 entrepreneurs, ...

ADECCO s'engage à :

A. Solliciter la Ville de Paris dans le cadre de la Grande École de l'Alternance Adecco

Conscient de l'enjeu du développement en France des formations en alternance, et ce notamment pour les jeunes, le Groupe Adecco s'est engagé dans une démarche active de développement de cette filière d'accès à la qualification et à l'emploi.

L'ambition du Groupe Adecco est de former et mettre à l'emploi 10 000 personnes en 3 ans via l'alternance.

Dans ce cadre Adecco s'engage à communiquer aux services emploi de la Ville de Paris toutes les offres de contrats en alternance qui pourraient correspondre aux recherches des demandeurs d'emploi parisiens.

Dans le cadre de cette action, le Groupe Adecco participera à des forums locaux de l'orientation et/ou au forum de l'alternance, et des sessions de recrutement dédiées seront montées avec la Ville de Paris et ses partenaires locaux.

Comme pour les engagements précédents le Groupe Adecco et ses filiales veilleront à la traçabilité des trajectoires des personnes qui auront été orientés par la Ville de Paris ou ses partenaires afin de rendre compte des parcours et évaluer l'efficacité de ces actions.

B. Construire des trajectoires d'insertion qualifiantes

Les trajectoires d'insertion professionnelles de personnes fragiles, si elles veulent être durables, nécessitent souvent le recours à la formation professionnelle. Cette formation professionnelle couvre bien sûr les savoirs de base, les compétences clés et les compétences techniques. Mais de plus en plus d'employeurs attendent des personnes des comportements et les capacités à évoluer dans des environnements professionnels changeants anticipant ainsi de futures mobilités. Ainsi Humando travaille de plus en plus dans le cadre des clauses sociales à des réponses qui mobilisent les contrats en alternances et les dispositifs de formations publics ou de la branche de l'intérim .

Dans le cadre de cette charte le Groupe Adecco s'engage par sa filiale Humando à travailler avec la Marie de Paris et ses partenaires de l'emploi à construire une offre de formation qualifiante en direction des publics prioritaires et des entreprises du territoire, notamment dans le cadre des clauses sociales. Cette part du partenariat sera pilotée et animée dans le cadre du comité opérationnel mentionnée en point « E » de la partie Emploi de la présente charte.

C. Accueillir des stagiaires au sein des entreprises du Groupe Adecco

Le Groupe Adecco via ses filières RH et la Fondation du Groupe Adecco veillera à accueillir en stage avec une attention particulière les jeunes en :

1. Classes de 3ème (dans le cadre du stage découverte) en privilégiant les jeunes issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou en situation de handicap ;

2. Formations professionnalisantes dans les lycées ou des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ;

3. Universités parisiennes, en privilégiant les étudiants issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

4. Jeunes en situation de handicap quelles que soit leurs filières de formation.

ENGAGEMENT N°3 : DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES ACTEURS EMPLOI DU TERRITOIRE

Afin d'ancrer ces engagements dans la durée, de leur permettre d'évoluer en fonction des enjeux et des besoins des acteurs locaux, il est essentiel de construire des liens formalisés entre les acteurs de cette charte.

Dans ce sens et sur sollicitation de la Ville de Paris, le Groupe Adecco s'engage à :

A. Participer activement aux enjeux et projets de l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences), notamment concernant la création du pôle clauses sociales.

B. Poursuivre et amplifier sa mobilisation active au sein du Club FACE Paris et mobiliser le Club FACE Paris pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la présente Charte.

C. Travailler à renforcer les liens opérationnels avec les acteurs emploi, formation et associatifs du territoire et notamment la Mission Locale de Paris, E2C, J2C.

D. Soutenir via la taxe d'apprentissage et la Fondation Adecco, les associations du territoire, dans le cadre des conditions normales d'affectation de ces dispositifs.

E. Inviter la Ville de Paris et ses partenaires aux évènements emploi-formation organisés par le Groupe Adecco .

F. Participer activement aux réseaux de l'insertion par l'activité économique locaux, notamment la Fédération des Entreprises d'Insertion d'Ile de France - et participer à leur développement, notamment par des achats responsables et des partenariats sur les trajectoires des personnes qu'ils accompagnent.

G. Proposer aux centres de formation qui forment les Parisiens demandeurs d'emploi d'orienter les stagiaires en fin de parcours qui n'auraient pas de solution immédiate, afin qu'Adecco puisse leur proposer des solutions emploi.

H. Solliciter, pour ses groupes de travail, la Ville de Paris pour chaque étude du LAB'HO et lui donner la parole dans ces études si elle le souhaite.

**PILOTAGE DE LA
CHARTRE ET
COMMUNICATION**

La Ville de Paris et le Groupe Adecco s'engagent à désigner, respectivement, un interlocuteur référent de la Charte, responsable de sa mise en œuvre et de son suivi, en l'occurrence le Responsable de la Mission Initiative Grands comptes pour la Ville de Paris et le Responsable de la Direction Responsabilité et Innovation Sociales pour le Groupe ADECCO. Un suivi spécifique sera organisé pour les initiatives communes en matière d'insertion, par le biais d'un comité opérationnel trimestriel entre la Ville de Paris, Adecco et Humando afin de concrétiser les engagements pris en la matière.

La Charte fera l'objet d'une évaluation annuelle, qui pourra rassembler le cas échéant les autres parties prenantes de la réalisation des différentes actions.

La présente Charte sera rendue publique sur le site internet paris.fr.

La « Charte de développement de l'emploi local et de la responsabilité sociale de l'entreprise » de la Ville de Paris est mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires emploi du territoire parisien : Pôle emploi, la Mission Locale de Paris, l'EPEC dont le dispositif PLIE, l'Ecole de la 2ème Chance Paris, FACE Paris, les Structures d'Insertion d'Activité et d'Emploi et entreprises solidaires du territoire, l'APEC, Paris&Co, la SEMAEST, le réseau « Paris Esprit d'entreprise », etc.

Fait à Paris, le 18 octobre 2016

Pour la Ville de Paris



 **Anne HIDALGO**
Maire de Paris

Pour ADECCO



Christophe CATOIR
Président du Groupe ADECCO en France
Président d'Humando